

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

**Séance du 13 juillet 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 008-2127/17/BM**

**■ Paiement de la cotisation 2017 à la Chaire d'Attractivité et Nouveau Marketing Territorial  
MET 17/3416/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Fondée par des collectivités territoriales françaises et portée par l'Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale, la chaire «Attractivité & Nouveau Marketing Territorial» est la première «chaire de territoire» dédiée à l'attractivité et aux nouvelles pratiques du marketing territorial dans le monde. Orientée vers l'innovation, elle s'inscrit dans une démarche opérationnelle du marketing territorial et s'intéresse à l'ensemble des problématiques d'attractivité, que ce soit pour développer la capacité d'un territoire à rayonner et à promouvoir son offre ou que ce soit pour attirer sur place des personnes ou des capitaux.

La Chaire a été créée avec quatre objectifs principaux :

- faire de l'appartenance au territoire une source de création de valeur pour tous les acteurs du territoire ;
- assurer une veille sur la recherche et les meilleures pratiques du marketing territorial dans le monde ;
- améliorer la formation et le partage d'information sur le marketing territorial le plus innovant et performant ;
- favoriser la mise au point de nouveaux modèles et outils opérationnels de marketing territorial.

**Signé le 13 Juillet 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Août 2017**

Elle se caractérise par trois points :

- elle s'intéresse à l'ensemble des problématiques d'attractivité, que ce soit pour promouvoir l'offre des pays ou des territoires, pour faire venir des personnes (économie résidentielle, tourisme de loisirs, tourisme d'affaire, grands événements culturels, sportifs ou business) ou des capitaux (recherche d'investisseurs et de créateurs d'entreprises) et pour les maintenir sur le territoire ;
- elle est orientée vers l'innovation et les nouvelles pratiques du marketing territorial dans la mesure où celles-ci semblent performantes ;
- elle s'inscrit dans une approche « opérationnelle » de l'attractivité et du marketing territorial tant dans son enseignement (assuré essentiellement par des professionnels et basé sur des cas concrets et des retours d'expérience), dans sa recherche universitaire (accès à des synthèses portant sur une recherche opérationnelle, sur l'actualité et les meilleures pratiques internationales du marketing territorial) que dans le colloque annuel (échange et partage d'expériences concrètes entre professionnels).

Reconnaissant l'expertise de la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial (IMPGT/AMU) dans le domaine du marketing territorial, en particulier sa bonne connaissance des pratiques innovantes, Aix-Marseille-Provence Métropole est devenue en 2016 partenaire et membre fondateur de la Chaire par délibération n° ECO 037-358/16/BM du 30 juin 2016.

Dans le cadre de ce partenariat, la Métropole Aix-Marseille-Provence mobilise la Chaire d'attractivité dans le cadre d'une mission d'accompagnement dans la mise en œuvre d'une démarche globale d'attractivité dont la métropole assure le portage de l'initiative conformément à ses compétences.

En tant que membre co-fondateur de la Chaire d'Attractivité et Nouveau Marketing Territorial (IMPGT/AMU), la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre ce partenariat et renouveler sa cotisation pour l'année 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 037-358/16/BM du 30 juin 2016 approuvant la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chaire - Attractivité et Nouveau Marketing Territorial

#### **Où il le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Le partenariat qui lie la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial (IMPGT/AMU) pour permettre à la Métropole de s'appuyer sur une expertise afin d'accompagner la mise en œuvre de la démarche d'attractivité du territoire

#### **Délibère**

Signé le 13 Juillet 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Août 2017

**Article 1 :**

Est approuvé le paiement de la cotisation à Chaire «Attractivité & Nouveau Marketing Territorial» d'un montant de 10 000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous-politique B330 – Nature 6281 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL